



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/WG.129/4
5 Avril 1985

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Réunion Conjointe des Points Focaux
Nationaux du Plan Bleu et du Programme
d'Actions Prioritaires

Athènes, 6 - 9 mai 1985

RAPPORT SUR LE
PROGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES
EN 1984

(accompagné d'Une étude des activités en 1983)

I INTRODUCTION

1. La Réunion intergouvernementale des Etats riverains de la Méditerranée (Split, Yougoslavie, 31 Janvier - 4 Février 1977) a reconnu, en se fondant sur les recommandations du Directeur Exécutif (UNEP/IG.5/6) des domaines prioritaires d'actions ainsi que des méthodes pour mettre en oeuvre et établir les projets (UNEP/IG.5/7).

2. Avant 1983, les activités ont été marquées (en dépit de ressources limitées) par les efforts visant: (a) à établir le Centre d'activités régionales du Programme d'activités prioritaires (PAP/RAC) dans le cadre d'une institution de soutien (l'Institut d'Urbanisation de Dalmatie, Split); (b) à préparer et mener à bien l'Etude de faisabilité sur le développement d'un Projet de coopération régionale sur les établissements humains sur les côtes méditerranéennes; (c) à identifier les problèmes les plus critiques auxquels doivent faire face les pays méditerranéens et à formuler des actions prioritaires pour chacun d'eux; et (d) à accomplir diverses tâches selon les recommandations des réunions des Parties contractantes.

3. La Première réunion des Points focaux nationaux du Programme d'Actions prioritaires (Split, 6-8 décembre 1982) a examiné et discuté la mise en oeuvre et le développement du Programme, acceptant les programmes de coopération proposés dans les domaines prioritaires convenus ainsi que les propositions pour une action ultérieure. Les propositions budgétaires pour toutes ces activités ont été discutées et acceptées dans leur ensemble. Il a été demandé au Secrétariat de recommander les projets et le budget du PAP à la Troisième réunion des Parties contractantes en vue de leur approbation.

4. La Troisième réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Dubrovnik, 28 février - 4 mars 1983) a examiné les expériences acquises par les besoins et possibilités de l'activité antérieure, a recommandé le renforcement du PAP et a approuvé le budget pour la mise en oeuvre de 10 projets PAP (UNEP/IG.43, annexe V) dans le cadre du programme proposé par le PAP/CAR pour 1983-1985.

5. Une Réunion conjointe du Programme des mers régionales de l'Unité de coordination du PAM et du PAP/CAR s'est tenue du 19 au 21 novembre 1983 au cours de laquelle un document de projet d'ensemble a été élaboré pour les activités du PAP pour 1984-1985. Le document a été approuvé par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée du PNUE fin décembre 1983.

6. La Réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Athènes, 10-13 avril 1984) a étudié et discuté le rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du PAP en 1983 qui lui avait été soumis et a approuvé les recommandations relatives au PAP (UNEP/IG.49/5, page 15) de même que le budget pour 1984 et 1985 (UNEP/IG.49/5, annexe VII, page 13).

Mise en oeuvre des actions prioritaires en 1983 et 1984

Selon les conclusions et recommandations des réunions des Parties contractantes au cours de la période 1983-1985, le PAP/CAR a concentré ses activités autour des actions prioritaires suivantes:

- Préparation des répertoires des institutions et experts de la région méditerranéenne traitant les sujets prioritaires choisis.
- Développement des ressources en eau dans les îles et zones côtières isolées.
- Planification intégrée et gestion des zones côtières.
- Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques.
- Aménagement du territoire dans les zones sismiques.
- Collecte et décharge des déchets solides et liquides.
- Protection des sols.
- Développement du tourisme en accord avec l'environnement.
- Energie solaire.
- Aquaculture.

En plus de ces activités, des efforts importants ont été faits en 1983 et 1984 pour assurer un soutien général au Programme.

(a) Activités en 1983

La majeure partie de l'activité du PAP/CAR tout au long de 1983 a consisté à préparer les descriptifs pour les projets du PAP approuvés. Au cours de l'année, 8 descriptions de projets ont été rédigées:

- Répertoire des institutions et experts dans les domaines des établissements humains, du tourisme et de la protection des sols.
- Soutien aux activités du PAP.
- Journées d'étude sur le logement et l'hygiène.
- Développement des ressources en eau dans les îles et les zones côtières isolées de la Méditerranée.
- Aménagement du territoire dans les zones sismiques.
- Planification intégrée des zones côtières.
- Protection des sols.

alors que pour les trois autres activités (tourisme, source d'énergie renouvelables et aquaculture), des mesures initiales ont été prises et des discussions entamées.

Dans le cadre des ressources allouées en 1983, le travail du Programme s'est attaché à 2 projets: "Le répertoire des institutions et experts de la Méditerranée dans les domaines de l'aquaculture, de la gestion des ressources en eau et des sources d'énergie renouvelables"; et "les Journées d'étude sur le logement et l'hygiène dans les pays méditerranéens".

Pour le Répertoire des institutions et experts (phase I), le descriptif a été signé en mai 1982 et révisé en juillet 1983. Selon le descriptif, les données appropriées sur les institutions d'experts de la Méditerranée traitant de questions d'aquaculture, de sources d'énergie renouvelables et des ressources en eau ont été rassemblées et triées.

Les Journées d'étude sur le logement et l'hygiène dans les pays méditerranéens ont aussi été considérées dans le cadre du Programme du PAP approuvé et du budget alloué pour la participation d'experts des pays méditerranéens qui ne relèvent pas de l'activité de l'OMS/EURO. Les journées d'étude ont été conjointement organisées par l'OMS/EURO et le PAP/CAR avec l'aide du gouvernement yougoslave. Elles ont eu lieu dans les locaux du PAP/CAR du 9 au 13 mai 1983 avec la participation de 42 représentants de 12 pays d'Europe méridionale et de la Méditerranée. Les Journées d'étude sont parvenues à la conclusion que le sujet logement et hygiène pose un problème majeur de santé publique en Méditerranée, sa promotion requérant l'élaboration de programmes adéquats et la mobilisation de ressources importantes.

Les Journées d'étude ont examiné les facteurs essentiels de la question "logement et hygiène", tels que l'habitation, l'espace et la densité, la stabilité et la solidité, les dispositions concernant le chauffage, l'éclairage, la ventilation et l'isolation, les installations sanitaires, le bruit, l'infestation par les parasites et la concentration des polluants dans l'atmosphère des habitations. Les facteurs associés aux accidents domestiques ont aussi été étudiés ainsi que les problèmes d'hygiène associés aux bidonvilles et aux établissements de squatters, les données fondamentales pour des habitations ainsi que les caractéristiques de conception.

Les Journées d'étude ont préparé des recommandations visant à améliorer les pratiques et conditions actuelles, très insatisfaisantes dans de nombreux établissements. Le résumé de rapport, les conclusions et les recommandations des Journées d'étude ont été publiés immédiatement après celles-ci. L'OMS/EURO a préparé et mis à disposition le rapport final en novembre 1984 (ICP/BSM 002(5) 6411 L).

En plus de ces deux projets appuyés par des descriptifs, le PAP/CAR a achevé les travaux préliminaires nécessaires à la préparation de plusieurs projets qui ont été incorporés plus tard dans le descriptif d'ensemble.

Il faut souligner que les difficultés majeures survenues au cours de la mise en oeuvre du Programme en 1983 provenaient du manque de moyens financiers. A savoir, le PAP/CAR ne s'est vu attribué que 10% du budget approuvé pour cette année-là.

(b) Activités en 1984

Au cours de 1984, il a été possible de mener à bien les objectifs suivants:

Soutien général au Programme

Quatre Bulletins trimestriels ont été publiés en anglais et en français (environ 200 exemplaires pour chaque version) et distribués à de nombreuses institutions et personnes.

Les documents de base suivants ont été préparés:

- Matériel concernant les projets de programme pour la protection des sols, les sources d'énergie renouvelables, le tourisme et l'aquaculture.
- Proposition pour l'organisation d'un système d'information au PAP/CAR.
- Proposition de projet pour un éventuel projet de coopération PAP/CAR-OMS sur la collecte et la décharge des déchets solides et liquides.

- Rapport sur les travaux du PAP/CAR pour la Réunion des Parties contractantes à Athènes et pour la Réunion sur la coopération méditerranéenne à Bruxelles.
- Rapports réguliers au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

Le PAP/CAR a aussi maintenu des contacts très intensifs et entretenu une bonne coordination avec les Points focaux nationaux du PAP, les fonctionnaires du PAM, de nombreuses institutions et organisations nationales et internationales.

Répertoires des institutions et experts

Les répertoires pour les domaines de la gestion des ressources en eau, des sources d'énergie renouvelables et de l'aquaculture ont été publiés et diffusés. En dépit de l'effort considérable accompli, le PAP/CAR n'est pas totalement parvenu à soulever l'intérêt de tous les pays méditerranéens afin qu'ils fournissent les données requises, ainsi certains pays de la région ne sont-ils pas représentés comme il le faudrait dans les répertoires publiés.

Les répertoires dans les domaines des établissements humains, du tourisme et de la protection des sols ont été préparés avec moins de difficultés grâce à l'assistance apportée par les Points focaux nationaux, les institutions et les experts nationaux et par les voyages d'un consultant PAP/CAR. Les données appropriées ont été rassemblées pour un projet de version des répertoires.

Développement de ressources en eau dans les îles et les zones côtières isolées

Huit pays ont participé à ce projet: Chypre, l'Egypte, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, la Tunisie et la Yougoslavie. Une mission d'étude s'est rendue dans les pays participants où elle a rencontré les Points focaux nationaux, est entrée en contact avec les institutions désignées par les pays et a visité les îles et régions sélectionnées, à savoir: les îles de Hydra, Nisyros et Patmos en Grèce; la région de Pissouri à Chypre; l'île de Kerkennah en Tunisie; les régions de Marsa Matruh, Ras el Hekma et Bagoush en Egypte; l'île de Majorque en Espagne; les îles de Port Cros et Porquerolles en France; les îles de Giglio et l'Elbe en Italie; et les îles de Hvar, Brac et Silba en Yougoslavie.

Les consultants de la mission ont préparé un rapport sur chaque pays dans lequel ils se sont rendus et ont pris part avec le représentant du PAP/CAR et de l'EURO/OMS à une réunion de fin de mission à Split. Les conclusions générales de cette réunion et les rapports ont été examinés et mis en ordre par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée puis distribués aux Points focaux nationaux des pays participants en vue de les approuver, les commenter ou les compléter et faire des propositions pour le suivi du projet (UNEP/WG.129/4/Réf.2).

Un projet de rapport de synthèse accompagné d'une proposition pour la sélection des études de cas a été préparé pour être examiné par une réunion d'experts, avant que des mesures ultérieures soient prises (UNEP/WG.129/4/Réf.2)

L'action a révélé de nombreux problèmes qui peuvent être résolus par la coopération au sein du PAP. Les connaissances obtenues par les activités des projets ont montré jusqu'à présent qu'il était nécessaire de poursuivre les recherches dans certaines régions visitées; elles ont souligné le besoin de procéder à un échange d'expérience qui présenterait un grand intérêt dans des domaines tels que la surveillance des zones aquifères, l'amélioration des technologies de collecte des eaux par les méthodes traditionnelles, la construction et la maintenance de petites usines de traitement, l'élaboration de critères concernant les manières les plus appropriées pour résoudre les problèmes d'adduction d'eau et leur choix (pipelines sous marins, transport par bateaux-citernes, dessalinisation, méthodes combinées, etc.).

Il a été prévu comme mesure ultérieure dans ce domaine prioritaire particulier de réunir un groupe de travail d'experts pour étudier le rapport de synthèse et définir les études de cas appropriés, tout en respectant l'intérêt des pays participants. Un séminaire a aussi été prévu pour examiner les études de cas qui auront été achevées et recommander le suivi du projet.

Il ne faut pas oublier de mentionner que cette action prioritaire a soulevé un grand intérêt parmi de nombreux pays méditerranéens avec lesquels le PAP/CAR a établi d'excellents rapports de coopération.

Planification intégrée et gestion des zones côtières

Neuf pays méditerranéens participent à ce projet: Chypre, l'Espagne, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, Malte, la Tunisie et la Yougoslavie. Les Points focaux nationaux de ces pays ont nommé des experts nationaux pour préparer les rapports nationaux. Le PAP/CAR a reçu les rapports établis par l'Espagne, la Grèce, Israël, l'Italie, la Yougoslavie et a préparé un rapport de synthèse des rapports nationaux reçus (UNEP/WG.129/4/Réf.3) qui sera discuté lors d'une réunion du groupe de travail d'experts qui devra aussi faire des recommandations en vue d'un séminaire final.

Les rapports nationaux et le rapport de synthèse ont souligné les nombreux problèmes communs existant dans ce domaine particulier tels que les pratiques utilisées jusqu'à présent quant à la planification non systématique et contradictoire dans de nombreuses zones côtières; les bandes côtières avec des constructions fortuites ou excessives; considération insuffisante du rapport littoral arrière-pays; une législation fréquemment inarticulée, etc. Les documents comportent aussi une étude des différentes méthodes de planification (plans spécifiques pour l'aménagement du littoral et de la mer, pour les zones touristiques, pour les petites entités urbaines, etc.).

Les résultats de cette action prioritaire seront discutés au cours d'une réunion de travail des experts, les études de cas choisies par les pays participants seront préparées et un séminaire sera organisé à l'automne 1985 pour examiner les résultats obtenus.

Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques

Cette action a fait l'objet de la participation de 20 pays: Chypre, l'Espagne, la France, la Grèce, Israël, l'Italie, Malte, le Maroc, la Tunisie et la Yougoslavie. Des rapports nationaux sur le sujet ont été préparés par Chypre, l'Espagne, la France, l'Italie, Israël et la Yougoslavie; le PAP/CAR a procédé à une synthèse des rapports reçus qui sera discutée par une réunion de consultation prévue pour proposer des études de cas et des recommandations pour un séminaire (UNEP/WG.129/4/Réf. 4).

Les rapports nationaux ont souligné une diversité des types d'établissements et centres historiques en mer Méditerranée; une stagnation et une détérioration économique de plusieurs petites entités historiques; des cas marquants de détérioration sociale; et des conflits provenant d'une utilisation et d'un développement inappropriés des zones historiques. L'approche des pratiques de protection et d'assainissement dans la majorité des pays méditerranéens a été fondée sur une doctrine de protection active alors que la législation n'a pas toujours été suffisamment utilisée comme moyen de protection.

, Les expériences des pays dans ce domaine d'action prioritaire particulier et les propositions d'études de cas seront examinées et discutées à la réunion de travail d'experts puis ensuite lors d'un séminaire organisé du 22 au 24 mai 1985.

Aménagement du Territoire dans les zones sismiques

L'Algérie, Chypre, l'Egypte, la Grèce, l'Italie, le Maroc, la Turquie et la Yougoslavie ont décidé de prendre part à ce projet. Des experts nationaux ont été désignés et leur mandat relatif a été préparé. Les rapports de la Yougoslavie, de l'Italie, du Maroc et de la Turquie sont parvenus au PAP/CAR avant la fin de l'année alors que l'on attendait les rapports des autres pays participants au début de 1985.

Les rapports préparés ont illustré le degré de risque sismique dans les diverses zones traitées; les méthodes d'identification du niveau anticipé de vulnérabilité et de risque sismique de même que les diverses expériences en aménagement du territoire dans les zones sismiques. On a souligné l'importance du choix de zones, d'utiliser des normes appropriées en ce qui concerne l'espace et la construction dans l'aménagement et de prendre les mesures d'organisation nécessaires de préparation à toute éventualité en cas de catastrophe.

Les autres activités dans le domaine prioritaire prévoient une réunion de consultation, la préparation d'études de cas supplémentaires et l'organisation d'un séminaire pour permettre un échange d'expériences et de déterminer d'autre moyens de coopération. Des mesures ont été prises pour assurer la participation des organisations internationales compétentes à ce séminaire.

Collecte et décharge des déchets solides et liquides

Selon le descriptif, le lancement du projet coïncide avec la Conférence sur la pollution de la mer Méditerranée qui est en cours de préparation et sur laquelle un Bulletin de l'IAWPRC a été publié. A l'occasion de la Conférence, lors de la réunion du Conseil de programmation qui s'est tenue à Split, des discussions ont eu lieu quant aux possibilités de coopération dans ce domaine entre le PAP/CAR et l'OMS/EURO. Le PAP/CAR a présenté une proposition pour le programme approprié d'activités menées en commun en 1985.

Des possibilités ont été étudiées pour lier cette action prioritaire aux activités correspondantes des autres organisations internationales. Des mesures seront donc prises pour adapter en conséquence le programme de 1985 et, en particulier, la mise en place des activités après la conférence sur la pollution de la mer Méditerranée.

Protection des sols

Chypre, Malte, Israël, la Grèce, l'Italie et la Yougoslavie ont montré qu'ils s'intéressaient au projet; les mesures nécessaires ont été prises pour assurer la participation d'autres pays. Le mandat concernant la préparation des rapports nationaux et une proposition de projet ont été activés (UNEP/WG.129/4/Réf. 5), les contacts préliminaires ayant été pris avec la FAO.

La première phase de l'activité devra identifier les problèmes, rassembler et étudier les expériences adéquates dans différents domaines de protection des sols (érosion des sols, érosion côtière, réutilisation des terres abandonnées, protection des terres arables proches des villes en expansion, protection contre les incendies de forêts), formuler et mettre en oeuvre des programmes concrets pour des zones choisies. Le PAP/CAR va examiner avec la FAO, la possibilité de formuler un projet de coopération régionale (semblable à celui du MEDPAP).

Développement du tourisme en harmonie avec l'environnement

Après que les activités de préparation aient été terminées, le PAP/CAR a préparé les conditions de la préparation des rapports nationaux et une proposition de projet. Cinq pays se sont inscrits pour participer au projet: la France, la Grèce, l'Italie, la Tunisie et la Yougoslavie. On attend la participation de quelques autres pays.

Sur ce thème, un séminaire intitulé "Perspectives du tourisme nautique dans le bassin méditerranéen" a été organisé par le Plan Bleu en collaboration avec la PAP/CAR (UNEP/WG.129/Inf. 4).

Les documents du séminaire ont souligné le besoin d'une planification attentive du tourisme nautique à l'avenir qui est une activité particulièrement dynamique, les multiples conséquences -négatives jusqu'à présent- de son développement explosif et la nécessité d'un échange d'expérience afin d'éviter des effets indésirables ultérieurs.

On attend de cette action prioritaire qu'elle permette (avec la participation d'autres organisations appropriées traitant ce sujet) de créer les conditions nécessaires pour formuler des recommandations visant à une politique active d'un développement du tourisme en accord avec l'environnement dans le bassin méditerranéen.

Energie Solaire

Le projet a débuté par la préparation du rapport national sur les expériences de Chypre dans le domaine de l'utilisation de l'énergie solaire. Une fois établi, le rapport a été étudié par l'Unité de coordination du PAM, reproduit et distribué à tous les Points focaux nationaux du PAP et autres centres (UNEP/WG.129/4, Inf. 6).

Ce rapport présente diverses possibilités permettant d'accroître la part de l'énergie solaire dans les pays méditerranéens sans un équipement (importé) coûteux. Il donne aussi des exemples d'utilisation de l'énergie solaire pour les serres et de petits établissements isolés. Ces exemples seront étudiés dans plusieurs études de cas prévues pour 1985.

Au cours de 1984, de nombreuses activités préparatoires ont été entreprises et menées à bien afin de créer les conditions nécessaires à l'établissement d'un projet de coopération méditerranéen sur l'énergie solaire, fondé sur un document préparé en 1980. La proposition de projet a été présentée lors de la Réunion de coopération bilatérale et multilatérale dans la région méditerranéenne (Bruxelles, octobre 1984) dont tous les pays participants ont recommandé la mise en oeuvre.

Aquaculture

Par le biais d'une coopération avec le MEDRAP, cette action vise à créer: (a) les conditions permettant de poursuivre les activités conjointes dans l'éventualité où le MEDRAP cesserait de fonctionner comme projet de PNUD; (b) d'établir la coopération pour inclure des participants de pays non FPI; (c) d'établir les activités du MEDRAP pour comprendre les corrélations existantes entre l'aquaculture et l'environnement côtier; (d) de permettre à tous les pays méditerranéens de se familiariser avec les activités du MEDRAP.

Une proposition de projet pour la coopération du MEDRAP, du PAM et du PAP a été préparée lors d'une réunion conjointe MEDRAP/MEDU/PAP-CAR à Athènes (UNEP/WG.129/4/Réf. 7) et présentée à la IIème session du Comité consultatif du MEDRAP (UNEP/WG.129/4/Réf. 8). On a étudié la possibilité d'une plus grande participation du PAP au programme du MEDRAP dont il a été convenu lors de la réunion MEDRAP/FAO/PAP-CAR qui s'est tenue à Rome en décembre 1984 (UNEP/129/4/Réf. 9). La proposition de projet a aussi été discutée et acceptée par la réunion de Bruxelles. Des dispositions ont été prises pour assurer que la réunion des Points focaux nationaux du PAP soit informée en détail des activités du MEDRAP selon les recommandations de la Réunion extraordinaire des Parties contractantes tenue en avril 1984 (UNEP/IG.49/5, page 15, para 4).

Les activités menées jusqu'à présent dans ce domaine prioritaire ont confirmé le besoin urgent de prendre une initiative visant à sélectionner et à protéger des sites potentiels d'aquaculture dans tous les pays méditerranéens, car ces sites sont rares et de plus en plus attaqués et absorbés par différentes formes de développement non contrôlées. De même, les effets négatifs des activités environnantes menacent les élevages d'aquaculture existants et leur exploitation commerciale. Ce dernier point a été choisi pour être inclus dans les sujets des activités du PAP en 1985 et comme contribution à l'activité actuelle du MEDRAP.

La liste des documents publiés à la suite des actions prioritaires mentionnées ci-dessus est jointe en annexe I à ce rapport.

III Principes généraux respectés pour la mise en oeuvre du Programme

Suite aux objectifs et aux responsabilités déterminés sur la base des documents cités au chapitre premier du présent rapport, le PAP/CAR a respecté les principes fondamentaux suivants pour la mise en oeuvre du Programme:

1. Etablir des communications directes et permanentes avec les Points focaux nationaux comme condition majeure à remplir si le Programme doit fonctionner, y inclure le plus possible de suggestions et recommandations des Points focaux nationaux; et par là, identifier les problèmes et besoins des pays méditerranéens.

Afin d'y parvenir, toutes les méthodes disponibles et rationnelles ont été utilisées (contacts directs au cours de diverses réunions et missions, de même que toute autre forme de communication).

Le PAP/CAR saisit cette occasion pour exprimer sa reconnaissance à tous les Points focaux nationaux pour les efforts déployés dans leur coopération avec le PAP et pour le développement de celui-ci.

2. Développer un réseau d'experts, de consultants et d'institutions dans les domaines prioritaires choisis (dans le cadre des actions individuelles). Là, le PAP/CAR a été aidé par les Points focaux nationaux (désignations d'experts et consultations). Une telle pratique devrait se développer au cours de la période 1985-1987.

Le réseau d'experts développé devra assurer et permettre: différentes formes d'échange d'expérience à divers niveaux; l'identification et la formulation des problèmes; la création de bases réalistes pour aider et coopérer à la solution des problèmes appartenant à chaque domaine particulier lié au PAP, et peut-être même établir des formes de coopération bilatérales ou multilatérales.

Une pratique a été introduite au PAP/CAR; il s'agit des réunions de travail à la fin d'une phase de certains projets.

3. Par les documents nationaux, les réunions et autres méthodes dont on dispose, obtenir un aperçu des projets et activités bilatéraux et multilatéraux achevés ou en cours ayant trait aux domaines prioritaires choisis. A cet égard, la réunion de Bruxelles mentionnée auparavant a été un stimulant au cours de laquelle des informations importantes sur de telles activités ont été présentées afin d'établir des modes permanents d'information réciproque à l'avenir. Le PAP/CAR utilisera au maximum cette pratique dans la mise en oeuvre de son programme de 1985.
4. On a particulièrement attiré l'attention sur le besoin de dépasser aussi vite que possible la phase d'identification et d'étude des faits pour passer à la partie "productive" des actions prioritaires dirigée vers la préparation d'études détaillées qui peuvent être le fondement d'un échange d'expérience et d'assistance directe dans les étapes ultérieures (suivi des actions prioritaires).

Pour la sélection d'études détaillées, les critères fondamentaux ont été (a) une uniformité substantielle; (b) l'intérêt exprimé par les pays; et (c) une applicabilité de démonstration.

5. Faire tout effort visant à assurer (dans les actions où le plan de travail le prévoit) la participation du plus grand nombre possible de pays méditerranéens, même si la date prévue du lancement de l'action doit être retardée.

Les efforts ont abouti à certains résultats comme l'augmentation du nombre de pays participants. A savoir, 10 pays ont participé à plus de 3 actions; 3 pays ont participé à une ou 2 actions; alors que, malheureusement, 4 pays n'ont participé à aucune action jusqu'à présent.

Le tableau indiquant la participation des pays par action est joint au présent document en annexe II.

Le PAP/CAR soutient qu'il est essentiel que le principe énoncé ci-dessus soit respecté pour que les intentions du PAM et du PAP soient matérialisées.

6. Déployer tout effort visant à assurer la coopération des autres éléments du PAM, d'organisations et institutions du système des Nations Unies et autres organisations internationales.

Là, des résultats satisfaisants ont été obtenus par l'établissement d'une coopération plus étroite avec le Plan Bleu et le MEDRAP, alors que des résultats encourageants ont aussi été atteints à ce sujet avec l'OMS et la FAO. Le PAP/CAR devrait progresser en définissant la coordination et les activités conjointes possibles afin d'éviter que les efforts soient doubles et assurer une utilisation rationnelle des ressources disponibles.

7. Etablir et maintenir des communications directes et permanentes ainsi que la coopération avec le personnel du PNUE et du PAM.

A cet égard, le PAP/CAR s'est efforcé de tenir l'Unité de Coordination du PAM totalement informée des activités du PAP tout en respectant les instructions de l'Unité MED et en appliquant les suggestions de cette dernière.

Utiliser au maximum les connaissances acquises par le biais d'une action du PAP pour identifier les problèmes et formuler une action future qui sera un sujet pour le PAP.

Au stade actuel de quelques projets du PAP, il a déjà été possible d'identifier certains problèmes prioritaires qui ressortent dans diverses actions prioritaires et demandent qu'on y attache une attention particulière (par exemple, les problèmes du groupe Aménagement du littoral - Tourisme - Aquaculture; ou ceux du groupe Zones sismiques - Aménagement du littoral - Etablissements historiques, etc.). Selon le point de vue du PAP/CAR, ceci demande que l'on élabore une demande spéciale pour certaines actions du PAP qui seront entreprises à l'avenir.

Le PAP/CAR pense que la portée actuelle du Programme et sa mise en oeuvre ne permettent pas son prolongement avant que la présente phase ne soit achevée. Cependant, il est apparu qu'il est nécessaire que les projets en cours d'exécution soient enrichis des aspects socio-économiques de l'utilisation rationnelle et du développement des ressources de la Méditerranée.

IV Propositions pour améliorer la mise en oeuvre du Programme

L'expérience acquise par le travail accompli jusqu'à présent souligne le besoin de résoudre certains problèmes qui ont ralenti la mise en oeuvre du Programme

1. Renforcement des liaisons avec les Points focaux nationaux

Selon les conditions particulières de chaque pays de la région méditerranéenne, les Parties contractantes ont nommé des autorités nationales responsables comme Points focaux nationaux pour le PAP, soit:

- a) un organe gouvernemental (ministère),
- b) une institution,
- c) une personne agréée dans un organe gouvernemental ou une institution,
- d) une personne agréée indépendante.

Quelque soit la distance géographique les séparant du PAP/CAR (Split, Yougoslavie), dans la majorité des cas, la coopération la plus rapide et la plus intensive a été obtenue par le biais de (c) et (d).

En respectant pleinement les conditions spécifiques et les méthodes d'administration et de prise de décision dans les organes désignés de chaque pays méditerranéen, il serait utile de demander aux Parties contractantes d'examiner à nouveau, dans certains cas, les possibilités de:

- nommer un fonctionnaire agréé dans un organe ou une institution gouvernemental comme Point focal national; ou
- transférer une partie de la responsabilité et de l'autorité du PFN à une institution ou un expert spécialisé lorsque le domaine d'activité est spécifique.

Afin d'accélérer le communication avec certains Points focaux nationaux, le PAP/CAR s'est quelquefois adressé aux ambassades des Parties contractantes en Yougoslavie (Belgrade). Ce qui s'est révélé très utile; c'est pourquoi, le PAP/CAR propose dans ce présent document que l'on examine les possibilités de nommer une personne ou un service dans certaines ambassades qui pourrait agir comme liaison ou même être désigné Point focal national du PAP.

Le PAP/CAR pense qu'il faudrait poursuivre l'organisation des contacts établis avec les Points focaux nationaux au cours de diverses réunions, consultations ou différents séminaires. Cependant, il serait utile dans des cas particuliers d'organiser une collaboration avec l'Unité de Coordination du PAM des réunions spéciales entre un/des représentant(s) de gouvernement et les Points focaux nationaux.

2. Participation des Parties contractantes aux diverses actions prioritaires

Le programme défini pour 1983-1985 prévoyait plus d'actions prioritaires où l'identification de problèmes graves et l'échange d'expériences doivent être matérialisés par une participation directe des pays méditerranéens à ces actions. Le PAP/CAR pense qu'il serait souhaitable de poursuivre les efforts pour une participation accrue des pays aux actions prioritaires individuelles. Ainsi, serait-il approprié d'envisager à ce sujet de formuler une recommandation.

3. Assistance possible de certains pays et de la Communauté européenne pour la mise en oeuvre d'une partie des actions prioritaires

Les pratiques employées auparavant ont montré qu'il était possible d'intensifier considérablement certains programmes si les institutions appropriées, surtout de pays développés de la Méditerranée, s'engagent à fournir une formation en cours d'emploi et à pratiquer des échanges d'expérience sur des sujets spécifiques. Comme les montants financiers nécessaires pour un tel engagement dépassent les disponibilités budgétaires actuelles du PAP, le Centre a pensé à considérer la possibilité de chercher un soutien complémentaire lorsque ces programmes seront formulés. Il croit qu'il serait conseillé d'évaluer les effets d'une telle politique ainsi que d'adresser une requête aux Parties contractantes, les priant d'examiner la possibilité d'accorder leur soutien à cette initiative.

4. Coordination des activités avec les institutions des Nations Unies et les organisations nationales

Il serait nécessaire d'examiner les modes et formes d'établissement de liaisons effectives et de coordination des activités avec les institutions de Nations Unies et les organisations internationales avec lesquelles des contacts satisfaisants n'ont pas encore été engagés et d'entreprendre éventuellement, dès que possible, la négociation et la formulation d'accords fonctionnels et généraux.

5. Accélération de la préparation des documents nationaux et des études de cas

Il est nécessaire d'examiner la possibilité de moyens pratiques d'accélérer la préparation des documents dans les pays participants. Ce qui devient critique lorsque l'action toute entière doit attendre qu'un seul pays termine la préparation de ses documents. Assumant que les actions sont et seront programmées de façon réaliste, il est donc seulement possible de demander à tous les Points focaux nationaux et aux institutions et experts nationaux participants de respecter les délais.

ANNEXE I

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES
PROVENANT DES ACTIONS PRIORITAIRES EN 1983 ET 1984
(y compris certaines documents préparés au début de 1985)

1983

1. Rapport des Journées d'étude sur le logement et l'hygiène dans les pays méditerranéens (WHO/ICP/BSM 002(5) 6411L)

1984

1. Répertoires des institutions et experts méditerranéens dans les domaines de la gestion des ressources en eau des sources d'énergie renouvelable et de l'aquaculture (3 volumes distribués en 1984).
2. Développement des ressources en eau dans les îles et les zones cotières isolées:
 - (a) Rapports d'une mission sur les pays visités (Grèce, Chypre, Egypte, Italie, Espagne, Tunisie et Yougoslavie*).
 - (b) Synthèse des rapports de la mission (UNEP/WG.129/4/Ref. 2).
 - (c) Rapport de fin de mission (UNEP/WG.129/4/Ref. 1).
 - (d) Notes sur la réunion d'experts tenue en janvier 1985 (UNEP/WG.129/.....).
3. Planification intégrée et gestion des zones côtières:
 - (a) Rapports nationaux de Chypre, d'Espagne, de France, de Grèce, d'Italie, d'Israël, de Malte et de Yougoslavie*.
 - (b) Synthèse des rapports nationaux (UNEP/WG.129/4/Ref. 3)
 - (c) Notes sur la réunion d'experts tenue en février 1985 (UNEP/WG.129.....).
4. Réhabilitation et reconstitution des établissements historiques:
 - (a) Rapports nationaux de Chypre, d'Espagne, de France, d'Israël, de l'Italie, du Maroc, de Tunisie et de Yougoslavie*.
 - (b) Synthèse des rapports nationaux (UNEP/WG.129/4/Ref. 4).
5. Aménagement du territoire dans les zones sismiques:
 - (a) Rapports nationaux d'Algérie, d'Italie, du Maroc, de Turquie et de Yougoslavie*.
 - (b) Synthèse des rapports nationaux (UNEP/WG.129/4/Ref. 4).
6. Gestion des déchets solides et liquides, collecte et décharge:
 - (a) Une description du projet.
 - (b) Programme de la Conférence "Pollution de la Mer Méditerranée, qui aura lieu à Split, octobre 1985.

7. Protection des sols:

(a) Une description du projet (UNEP/WG.129/4/Réf. 5).

8. Développement du tourisme en harmonie avec l'environnement:

(a) Une description du projet (UNEP/WG.129/4/Réf. 6).

9. Sources d'énergie renouvelables:

(a) Rapport sur l'utilisation de l'énergie solaire à Chypre.

10. Aquaculture:

(a) Rapport d'une réunion de consultation sur les activités d'aquaculture dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée, tenue à Athènes en juillet 1984 (UNEP/WG.129/4/Réf. 7).

(b) Rapport d'une réunion de consultation sur le programme du projet de coopération MEDRAP-PAP/CAR dans le domaine de l'aquaculture en Méditerranée, tenue à Rome, décembre 1984 (UNEP/WG/129/4/Réf.8).

(c) Extraits du Rapport de la IIème session du Comité consultatif du MEDRAP, Nicosie, octobre 1984 (UNEP/WG.129/4/Ref. 9)

* documents disponibles après accord des divers séminaires.

ANNEX II

Projets du PAP (Activités) pour 1984-1985

Pays	Ressources en eau	Planificat. intégrée	Réhabilit. et reconstr.	Zones sismiques	Protection des sols	Tourisme	Nombre d'AP par pays
Algérie				*			1
Chypre	*	*	*	*	*	*	6
Egypte	*			*			2
Espagne	*	*	*				3
France	*	*	*			*	4
Grèce	*	*	*	*	*	*	6
Israël		*	*	*	*		3
Italie	*	*	*	*	*	*	6
Liban							0
Libye							0
Malte		*	*	*	*		3
Maroc			*	*	*		3
Monaco							0
Syrie							0
Tunisie	*	*	*	*	*	*	4
Turquie		*	*	*	*		2
Yougoslavie	*	*	*	*	*	*	6

(au 31 mars 1985)

Documents de référence du PAP concernant le document UNEP/WG.129/4

- Info 1: Water resources development on islands and isolated coastal zones
Mission debriefing report
- Info 2: Water resources development on islands and isolated coastal zones
Synthesis of the mission reports
- Info 3: Integrated planning and management of coastal zones
Synthesis of the national reports
- Info 4: Rehabilitation and reconstruction of historic settlements
Synthesis of the national reports
- Info 5: Promotion of soil protection as the essential component of the
environmental protection in the Mediterranean coastal zones
A project outline
- Info 6: Development of Mediterranean tourism harmonised with the environ-
ment. A project outline
- Info 7: Report on the meeting of experts MEDU-PAP/RAC-MEDRAP - Athens, July
1984 (with a project proposal)
- Info 8: Excerpts from the Report on the II session of MEDRAP - Advisory
council - Nicosia, October 1984
- Info 9: Report on the meeting of experts PAP/RAC-MEDRAP-FAO - Rome,
December 1984
- Info 10: Proposal of some socio-economic elements to be incorporated in the
future PAP activities
- Info 11: WHO/EURO Report on the seminar on housing hygiene - Split, October
1983
- Info : Notes on the meeting of experts on water resources development on
islands and isolated coastal zones - January 1985
- Info : Notes on the meetings of experts on integrated planning and
management of coastal zones - February 1985
- Info : Notes on the meetings of experts on rehabilitation and recon-
struction of historic settlements - March 1985.